



Déclaration liminaire du 5 Janvier 2023  
Par Ghislaine SPENLE

Monsieur le Directeur Académique,

Monsieur l' IEN adjoint au directeur académique,

Le **SNALC** souhaite vous présenter ses vœux ainsi qu'au Ministre et la liste est longue....

Peu de temps avant les congés, plusieurs DSDEN ont annoncé aux directeurs d'école leur réquisition jusqu'à 21h en raison des risques de coupure de courant. Les directeurs d'école ne sont pas chefs d'établissement...Ils sont PE... Le **SNALC** a bondi de son siège à cette annonce. Ce qu'il s'est passé pendant la période Covid, à savoir des directeurs qui travaillaient 24/24h, 7/7j. serait maintenant institutionnalisé sans aucune véritable reconnaissance financière, fonctionnelle ou statutaire. Qu'en sera-t-il dans le 67 ?

La directive européenne reprise par la législation française limite le temps de travail à 48h semaine et 13h d'amplitude journalière. La jurisprudence a reconnu dans le privé tout récemment le temps de trajet avec communications professionnelles comme un temps de travail, ce qui est le cas de bon nombre de directeurs sollicités dès 7h00-7h30 le matin. L'amplitude passerait alors à près de 13h30-14h00. Pour être plus précis, le temps de travail d'un fonctionnaire ne saurait excéder 44h / semaine sur une amplitude de 12 semaines. Et le **SNALC** ne vous parle pas du repos hebdomadaire qui est en principe le dimanche fortement mis à mal ces 3 dernières années. Jusqu'à présent, un directeur travaille en moyenne 50 à 60 h par semaine quand tout va bien mais cela monte parfois à plus de 60h sans compter les semaines de congés qui y passent... Tout mis bout à bout, un directeur d'école effectuerait 50h semaine sur 12 semaines filées, congés inclus donc. On est très loin des limites légales.

Le **SNALC** interpelle M. le DASEN quant aux décrets de la loi Rilhac prévus initialement à la rentrée puis avant Noël et maintenant en janvier/ février car à l'ouest, rien de nouveau... Comment le Ministère peut-il encore mettre autant de pression à toutes ses strates institutionnelles et ne pas s'accorder la même exigence

et la même rigueur ? En continuant à jouer la montre, notre gouvernement devrait, avec un peu de chance, atteindre la fin du quinquennat sans qu'aucun progrès notable n'ait été atteint en la matière. Si Christine Renon avait su que son geste serait vain...

Autre remarque : le projet évaluation des écoles. Il nous a été donné 24h dans le 67. Sauf que les directeurs ont déjà explosé ce volant d'heures en temps de préparation et pilotage pédagogique. Quel est le cadrage ministériel ? Les heures supplémentaires effectuées par les directeurs vont-elles être rémunérées ?

Le **SNALC** Alsace souhaite également interpeller M. le DASEN quant à l'école inclusive et à son corollaire, la situation des AESH. Trop peu de structures spécialisées de type IME, IEM existent. La liste des élèves non pris en charge bien qu'ayant un projet personnalisé de scolarisation en ce sens s'allonge comme un jour sans pain... Par défaut, les élèves à profil IME sont envoyés dans les écoles, scolarité obligatoire oblige, et, au mieux, pris en charge au sein d'ULIS sous couvert d'emplois du temps aménagés. La prise en charge des élèves effectivement orientés en ULIS est repoussée aux calendes grecques. Ces derniers, se retrouvent alors dans leur classe d'accueil avec une prise en charge AESH s'ils ont de la chance. Rajoutez à cela quelques élèves allophones dont l'un ou l'autre ont des handicaps lourds, n'ont jamais été scolarisés, sans papier ou dans l'attente d'une reconnaissance administrative et donc dans l'impossibilité de faire aboutir une démarche MDPH. Bref, l'école du XXIème siècle, ce n'est pas la cour des miracles mais l'école des miracles.

Le **SNALC** s'étonne qu'il y ait encore des candidats pour passer les concours quand il se rend compte que le salaire de fin de carrière d'un professeur est celui de début de carrière voir moins d'un salarié du privé à même niveau de diplôme. Il invite le Ministère à reconsidérer sa position quant à la revalorisation des traitements sur l'entièreté de la carrière. Il s'inquiète également du recours aux rustines que sont les contractuels, non formés, pour boucher les trous béants laissés par les recrutements aux concours du MEN. Pour résumer, un bon élément est, à l'heure qu'il est, quelqu'un qui tient sa classe d'un point de vue disciplinaire, qui n'est pas trop absent et qui saura entretenir de bonnes relations avec les parents d'élèves, en option. Pour l'aspect pédagogique et administratif, il devrait se former sur le tas... Mis bout à bout, ces éléments mettent en lumière une situation à deux vitesses qui heurte le **SNALC**, celle des élèves dont les parents sauront pour des raisons éducatives, financières ou sociales, les préserver d'une manière ou d'une autre de l'effondrement programmée du Ministère et les autres.

D'ailleurs, seule la dénomination du Ministère est encore nationale. Le **SNALC** attire l'attention de M. le DASEN sur les politiques académiques diverses et variées dans l'interprétation des directives ministérielles. Il rappelle qu'en matière éducative, il est

important d'avoir un terrain d'entente pour un discours cohérent garant de la cohésion institutionnelle.

Le **SNALC** s'interroge sur les dernières évolutions et pour ne pas le citer souhaite mettre en lumière le projet Phare. Ce protocole a le mérite d'attirer l'attention sur une problématique vieille comme la nuit des temps que les professionnels n'ont pas manqué de traiter avant ce récent avènement. Après s'être penché sur la question, le **SNALC** reconnaît que son application semble porter ses fruits dans l'enseignement secondaire. Il n'en va pas de même dans l'enseignement primaire faute de personnel et de temps. Le Ministère a oublié de livrer les personnels qui vont avec le projet, à savoir, CPE, éducateurs, services civiques... De ce fait, pour les écoles qui ont expérimenté le dit-protocole, même aidé d'un tuteur déjà formé sur la théorie, Phare est apparu comme une immense usine à gaz, preuve que la relance de l'industrie en France est déjà en route. Il invite le Ministère à envoyer aux directeurs d'école une version 2.1, version améliorée et effective adaptée aux réalités du terrain que ses pédagogocrates méconnaissent.

Parlons administration... Ça continue.... Il pleut des mails, des projets, des protocoles, des procédures, des enquêtes, des sondages, des pubs, des injonctions contradictoires... des sollicitations multiples et variées. Autant d'écrits lourds et indigestes chronophages conduisant à l'éparpillement pédagogique, au burn-out cognitif des professionnels soumis à de multiples tentations à l'instar des réseaux sociaux. A quand les influenceurs ou les tours opérateurs pédagogiques ? Le Ministère n'a plus de ligne de conduite. Son fonctionnement boulimique s'apparente à celui du législateur français qui empile les textes de loi sans se soucier de l'existant menaçant l'écrasement de son fondement.

Le **SNALC Alsace** souligne les efforts fournis pour l'amélioration de la gestion administrative par le biais du numérique. Toutefois, la marge de progrès est encore importante. Que dire des opérations que les directeurs doivent réitérer plusieurs fois pour créer la structure de leur école sur ONDE ? des demandes d'intervention techniques pour anomalie (rajouter la signature du directeur sur un certificat de radiation) qui prennent plusieurs mois ? des demandes d'amélioration technique de l'outil (programmer l'envoi différé de mails) pour lesquels la réponse est : « Il n'est pas possible de programmer l'envoi différé de messages via le webmail. Cependant, cette option est disponible avec certains clients de messagerie. » Notons en dernier lieu l'inadéquation de la boîte mail académique en termes de capacité pour les grosses structures et l'impossibilité, encore une fois, d'envoyer un mail en différé.

Je vous remercie pour votre attention.